



VILLE DE BLANQUEFORT

APPEL À INITIATIVE

Création et animation d'un tiers-lieu
à Blanquefort - Caychac - Rue de Peybois

Date limite de remise des candidatures : 13 janvier 2023

CONTEXTE :

La commune de Blanquefort souhaite **soutenir l'initiative économique, citoyenne et/ou collaborative, associative et collective en faisant émerger, un lieu de travail partagé, de rencontre, de convivialité et de mixité.**

Aux portes du Médoc, le bâtiment est situé dans le lieu-dit de Caychac, à proximité de tous les commerces et accès routiers, et bénéficie d'un environnement charmant (parc limitrophe, lavoir, commerces...).

NOTION DE TIERS-LIEU :

Le tiers-lieu (ou 3^e lieu) fait référence aux environnements sociaux qui se distinguent du 1^{er} lieu (le foyer) et du 2nd lieu (le travail). Le tiers-lieu s'entend comme un volet complémentaire destiné à la vie sociale de la communauté et se rapporte à des espaces où des individus peuvent se rencontrer, se réunir et échanger.

Cela peut prendre la forme d'espaces de travail partagés, d'ateliers partagés, de fab labs (laboratoires de fabrication) et accueillir des services hybrides : salles de réunions, jardins partagés, boutiques partagées, ressourceries, espaces de médiation culturelle et bien d'autres...

OBJECTIFS :

La commune est convaincue de la nécessité d'envisager un tiers-lieu au sein du bâtiment situé rue de Peybois (ancien pôle emploi) en tant que lieu de vie qui doit faire se rencontrer les habitants, les entrepreneurs, les acteurs associatifs et doit permettre de faire coïncider culture, partage, convivialité, et mixité.

Il s'inscrit dans la continuité d'une politique volontariste en termes de soutien au développement d'une offre de services de proximité et de qualité.

Cette offre de tiers-lieu doit permettre de renforcer la diversité du tissu économique Blanquefortais et des villes limitrophes, de limiter les déplacements hors de la commune et répondre aux besoins de la population.

Ce tiers-lieu devra, de plus, vivre en coordination avec les lieux de médiation existants, situés à proximité immédiate.

OBJET :

Pour parvenir aux objectifs qu'elle s'est fixés, la commune a engagé un bail avec le bailleur social propriétaire du bâtiment sur une base de loyer réduit jusqu'en juin 2024, puis révision du prix en fonction des résultats.

Actuellement le loyer est de 1340€ hors charges par mois auxquels s'ajoute la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 27€. Les charges d'exploitation du local sont à la charge du preneur (fluides, nettoyage..).

Si le porteur de projet souhaite engager des travaux (dont le passage à la fibre - internet), l'ensemble de ces derniers devra être validé en amont par les services de la commune.

Les locataires devront prendre en charge les études, les demandes d'autorisations réglementaires (demande d'autorisation de travaux...), le suivi et la bonne exécution des travaux d'aménagement intérieur. Les locataires réaliseront les travaux conformément aux règles de l'art, aux normes et aux documents techniques unifiés (DTU).

Le bâtiment se compose de la manière suivante :

Au rez-de-chaussée

- . Un grand espace ouvert
- . Un bureau fermé
- . Une salle de réunion

A l'étage

- . Une salle de réunion
- . Trois bureaux fermés
- . Un espace cuisine

LES PROJETS DEVRONT :

- . Proposer une offre de service autour du "travailler autrement" qui permette d'autres initiatives (conciergerie, ressources, emploi, formation...).
- . Démontrer la démarche contributive et la capacité à constituer une communauté.
- . Permettre d'ancrer ce lieu sur le territoire en tenant compte des forces vives locales.
- . Etre en mesure d'assurer l'indépendance et la viabilité économique du lieu.
- . Seront privilégiées des approches projetées à moyen et long terme.

MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT COMMUNAL :

- Les conditions de mise à disposition des locaux (bail, loyer, moyens humains et financiers...) au loyer de 1340€ est garanti par la commune jusqu'en juin 2024.
- Un soutien communal sous forme d'appui à la communication

CALENDRIER PRÉVISIONNEL :

- . Publication de l'appel à projet : 21 novembre 2022.
- . Date limite de réception des candidatures : 13 janvier 2023
- . Présélection des dossiers : janvier 2023 - Les offres seront examinées par un comité de sélection, composé d'élus et de techniciens de la ville.
- . Visite du site pour les candidats présélectionnés sur demande.
- . Réception du projet pluriannuel détaillé des candidats présélectionnés (la liste des pièces attendues sera communiquée aux candidats concernés, ainsi que la date limite précise de remise des projets).
- . Audition des candidats : mi-février 2023
- . Choix/notification du(des) projet(s) retenu(s) : début mars 2023
- . Développement du projet : Dès la clôture de l'appel.

MODALITÉS DE PRÉSÉLECTION DES PROJETS :

La commune de Blanquefort pourra décider et demander aux candidats dont les offres sont incomplètes ou imprécises de fournir les éléments.

Dans la phase de présélection des projets, les dossiers seront évalués en fonction des critères suivants :

- . De la cohérence du projet dans la dynamique locale (40%).
- . De la capacité à assurer l'animation, l'indépendance et la viabilité économique du projet (40%).
- . Du caractère fédérateur de la démarche, tenant compte des forces vives locales (20%).
- . Un projet porté par un collectif sera fortement apprécié.

Les dossiers devront être constitués des pièces suivantes (énumération non exhaustive) :

- . Courrier de motivation.
- . Nom/raison sociale et coordonnées du ou des candidat(s).
- . Titre du projet.
- . Statut juridique du(des) porteur(s) de projet.
- . Description précise et argumentée du projet.
- . Calendrier et méthode de mise en œuvre envisagée.
- . Proposition d'animation.
- . Modèle économique du projet.
- . Et tout ce que vous pensez être utile à la compréhension de votre projet.

PIECES ANNEXES A DISPOSITION :

- . Plans du bâtiment.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Les candidats pourront adresser leur dossier, en portant sur le pli la mention « Appel à initiative : création et animation d'un tiers-lieu à Blanquefort - Caychac en le déposant en mairie contre récépissé ou par voie postale à :

Mairie de Blanquefort

A l'attention de Nadine FAYE - Service Développement Economique

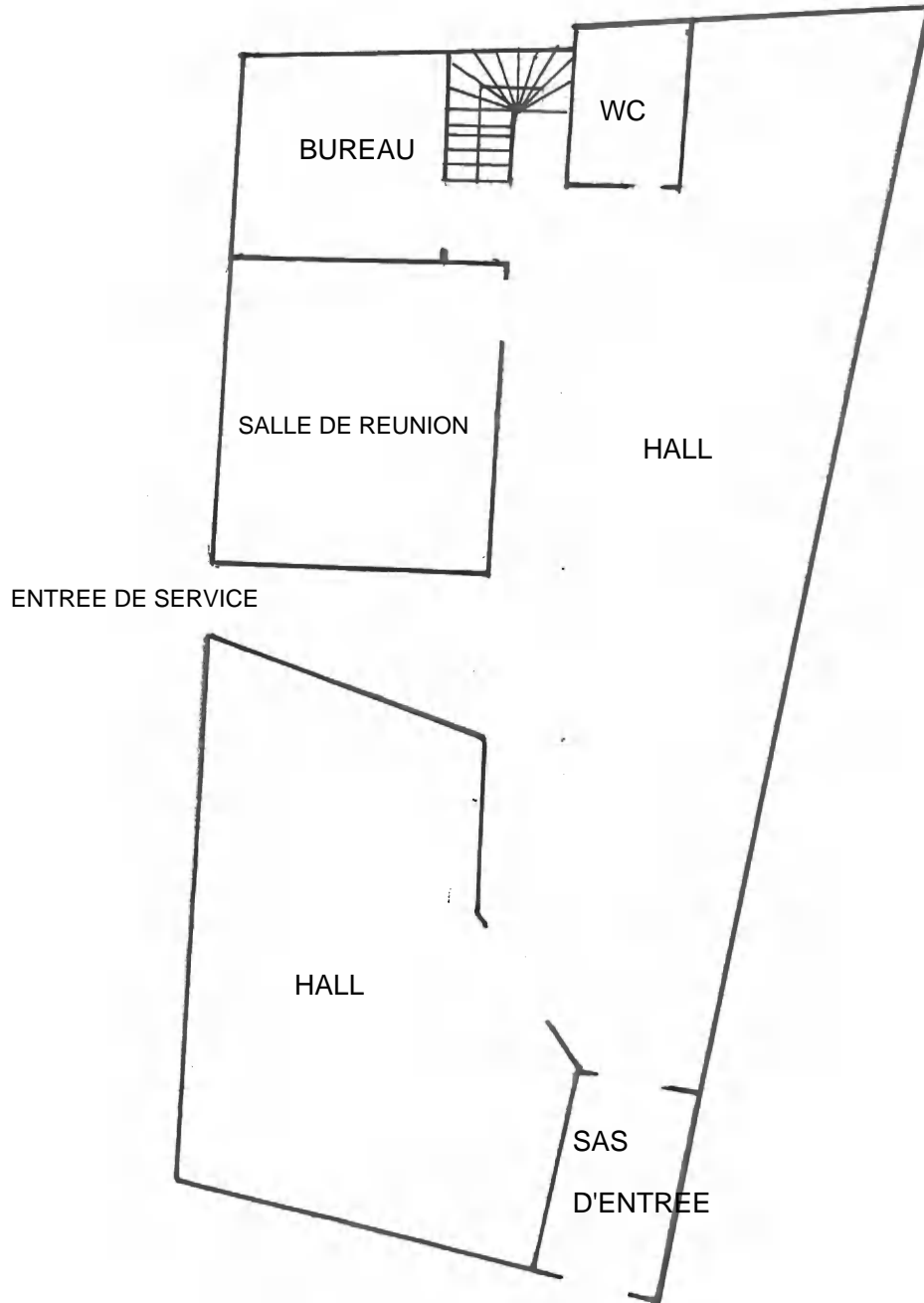
12 rue Dupaty - 33290 BLANQUEFORT

....

Pour toute demande de renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :
n.faye@ville-blanquefort.fr ou tel : 05 56 57 48 65

LOCAL RUE DE PEYBOIS - TIERS-LIEU

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE



TIERS-LIEU

1ER ETAGE

PORTE DONNANT
SUR ESCALIER EXTERIEUR

BUREAU

WC

BUREAU

C
O
U
L
O
I
R

SALLE DE REUNION

VIDE SUR RDC

LOCAL ARCHIVES

LOCAL
TECHNIQUE

VESTIAIRES

CUISINE

BUREAU

